

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 248/04

MDE 24/054/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

SYRIE

Haythem Muhammed Yasin al Hamwi (h), enseignant auxiliaire à l'université, 28 ans

Muhammed Khaled Shehada (h), diplômé en anglais accomplissant son service militaire, 26 ans

Yahya Taha Sharabajee (h), comptable, 26 ans

Muatez Muhammed Zuheyr Murad (h), ingénieur en mécanique, 28 ans

Londres, le 16 août 2004

Les quatre hommes nommés ci-dessus auraient été soumis à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements depuis leur arrestation et placement en détention, en mai 2003. Ils sont détenus dans des conditions épouvantables qui, selon certaines sources, sont extrêmement déshumanisantes et dégradantes, notamment sur le plan sanitaire. Ils ont été maintenus en détention au secret pendant de longues périodes et trois d'entre eux n'ont été autorisés à recevoir qu'une seule visite en quinze mois, tandis que le quatrième a été complètement privé de ce droit. Les quatre hommes seraient couverts de poux ; ils n'auraient droit qu'à une ou deux douches froides par mois.

Amnesty International est d'autant plus préoccupée par la sécurité et la santé de ces hommes – qu'elle considère comme des prisonniers d'opinion – qu'au moins huit morts en détention ont été signalés cette année en Syrie, des suites de torture et/ou de privation de soins médicaux. Au cours de leurs quinze mois de détention, Muhammed Khaled Shehada, Muatez Muhammed Zuheyr Murad et Haythem Muhammed Yasin al Hamwi n'ont été autorisés à recevoir qu'une seule visite, et Yahya Taha Sharabajee a été totalement privé de ce droit. Haythem Muhammed Yasin al Hamwi aurait été battu par des gardiens lors de sa visite.

Muhammed Khaled Shehada, Muatez Muhammed Zuheyr Murad, Haythem Muhammed Yasin al Hamwi et Yahya Taha Sharabajee ont été appréhendés en mai 2003, après avoir pris part à une manifestation. Ils avaient défilé en silence pour protester contre l'invasion de l'Irak. Le 1^{er} avril 2004, une juridiction d'exception (un tribunal militaire secret dont les procédures sont loin de satisfaire aux normes internationales d'équité – ces instances privent notamment les inculpés du droit de recourir aux services d'un avocat) a condamné Muhammed Khaled Shehada et Muatez Muhammed Zuheyr Murad à une peine d'emprisonnement de trois ans et Haythem Muhammed Yasin al Hamwi et Yahya Taha Sharabajee à quatre ans de prison, pour avoir « tenté de créer une organisation religieuse, pris part à des activités sociales illicites et suivi des enseignements religieux et intellectuels interdits ».

Avant leur arrestation, ces hommes avaient participé à des actions bénévoles, comme l'établissement d'une bibliothèque gratuite ou le nettoyage de leur ville, Darya, au sud-est de Damas ; ils avaient également protesté contre l'invasion de l'Irak et incité des gens à s'arrêter de fumer.

Dans plusieurs centres de détention où ils ont séjourné, et notamment dans la prison de Saidnaya, où ils sont aujourd'hui incarcérés, Muhammed Khaled Shehada, Muatez Muhammed Zuheyr Murad, Haythem Muhammed Yasin al Hamwi et Yahya Taha Sharabajee ont été soumis à diverses formes de torture et de mauvais traitements : menaces et insultes, coups au visage et aux jambes, longues périodes pendant lesquelles ils devaient rester debout en pleine nuit, privation de sommeil et interdiction de prier ou de se laisser pousser la barbe ; en outre, on leur a brisé les doigts et jeté de l'eau froide sur le corps ou sur leurs couvertures, ils ont été entièrement dévêtus devant d'autres personnes et ont entendu les hurlements de leurs codétenus, notamment pendant qu'ils étaient passés à tabac.

Ces hommes sont détenus dans des conditions effroyables : entassés avec 30 autres personnes dans des cellules communes de 5 mètres sur 5 ou maintenus à l'isolement cellulaire pendant de longues périodes. Selon certaines informations, Haythem Muhammed Yasin al Hamwi est détenu au secret et à l'isolement depuis plus de six mois. Il s'agirait d'une mesure prise à titre de sanction : à un juge militaire qui souhaitait savoir s'il demanderait une grâce, Haythem Muhammed Yasin al Hamwi aurait répondu : « *Non, je demanderai la justice* ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que Muhammed Khaled Shehada, Muatez Muhammed Zuheyr Murad, Haythem Muhammed Yasin al Hamwi et Yahya Taha Sharabajee sont privés de liberté depuis plus de quinze mois, alors qu'ils n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression, et dites qu'Amnesty International les considère à ce titre comme des prisonniers d'opinion ;

– déclarez-vous également préoccupé par les tortures et autres formes de mauvais traitements auxquels ces hommes ont été soumis ;

– faites part de votre préoccupation quant au fait qu'ils n'ont pas bénéficié d'un procès équitable et que le tribunal militaire secret qui les a jugés les a privés du droit de recourir aux services d'un avocat ;

– déplorez le fait que Muhammed Khaled Shehada, Muatez Muhammed Zuheyr Murad, Haythem Muhammed Yasin al Hamwi n'ont été autorisés à recevoir qu'une seule visite en quinze mois, tandis que Yahya Taha Sharabajee a été totalement privé de ce droit ;

– demandez instamment que ces hommes soient traités avec humanité pendant leur détention, et qu'il leur soit permis de recevoir la visite de leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition ces prisonniers d'opinion.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Télex : 419160 PRESPL SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*